

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023
Convocations du 1^{er} juin 2023**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** (*présent jusqu'à 19 H 10*) - M. Ludovic **NIESTRATA**- Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents : M. Yoann **FRIN**, excusé (*ayant quitté la réunion à 19 H 10*) - Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Sabrina **GOBERVILLE**, excusée

Madame le Maire ouvre la séance à 19 H 00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Martine **CHARLES** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès- verbal de la séance précédente
- ❖ Vote de subventions à 2 associations
- ❖ Décision modificative au Budget Primitif n° 1
- ❖ Fixation du tarif d'occupation du domaine public
- ❖ Compte rendu des décisions du Maire
- ❖ Demande de subvention auprès du Département (maîtrise d'œuvre installation d'un city-stade)
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 14/2023 :

OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS

Michèle BRICHEZ : Présentation

Mme BRICHEZ propose d'examiner 2 demandes de subvention parvenues après le vote du budget.

Décision prise :

☞ Sont votées les subventions ci-dessous :

Association pour la restauration de la Chapelle d'Auwillers	100,00 €	12 voix pour
ALO (Association des Loisirs de l'Oise)	3 000,00 €	10 voix pour

DÉLIBÉRATION 15/2023 :

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AU BP N°1

Michèle BRICHEZ : Présentation

Après le vote du Budget Primitif, il convient de créer une opération et de procéder à divers réajustements.

Décision prise :

☞ Sont approuvés, à l'unanimité, les virements et l'inscription des crédits ci-dessous :

Compte 61521	Compte 65748	Compte 2128	Compte 203	Compte 2138	Compte 2186
- 3 100,00	+ 3 100,00	- 51 000,00	+ 20 000,00	+ 30 000,00	+ 1 000,00

DÉLIBÉRATION 16/2023 :

OBJET : FIXATION DU TARIF DE REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC

Michèle BRICHEZ : Présentation

Suite à la création d'une régie de recettes pour la gestion de la brocante annuelle, il y a lieu de fixer les tarifs d'occupation du domaine public pour les années à venir.

Décision prise :

✚ A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 3,50 € le mètre le tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les années 2023, 2024 et 2025.

DÉLIBÉRATION 17/2023 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Michèle BRICHEZ : Présentation

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Madame le Maire rend compte de :

- la décision n° 1 du 11/04/2023 concernant la création aire de jeux aux Butteaux dont la réalisation a été confiée à l'entreprise SPORT FRANCE pour un montant de 39 776,89 € HT;*
- les décisions n° 2, n°3, n°4 du 26/04/2023 confiant à l'entreprise COLAS des travaux de voirie prévus au Budget Primitif.*

Décision prise :

✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de cette communication.

DÉLIBÉRATION 18/2023 :

OBJET : REMBOURSEMENT SINISTRE

Michèle BRICHEZ : Présentation

Suite au bris d'une vitre en verre feuilleté de l'abris-bus de l'école, MMA, l'assurance de la commune a procédé au versement d'une somme de 938,87 € à titre de remboursement.

Décision prise :

✚ A l'unanimité, avis favorable est émis à l'encaissement de cette somme.

DÉLIBÉRATION 19/2023 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT

Michèle BRICHEZ : Présentation

Mme le Maire rappelle que, dorénavant, la maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un city-stade est confiée aux collectivités. En vue de la réalisation de cet équipement sportif de proximité, elle propose de solliciter, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, une subvention de 39 %, pour une mission de maîtrise d'œuvre, le montant des honoraires étant estimé à 8 500,00 € HT.

Décision prise :

✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'aide financière auprès du Département.

Questions diverses :

- Pour sa 8^{ème} randonnée, l'Association « Véhicules d'époque du Valois » fera une halte au Vert Pommier, le samedi 10 juin, vers 13 H 30.*
- Mme le Maire présente la demande du « Cirque de l'Île de France » de donner une représentation sur la Place de l'Église. Le spectacle, d'une durée d'une heure et demie,*

prévoit des numéros de jongleur, de marionnettiste, de contorsionniste, de clowns...Il est précisé qu'il n'y a pas d'animaux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation des camions et du chapiteau.

- *M. GAUDEFROY demande s'il serait possible :*
 - *d'installer un panneau « Zone non-fumeurs » à la sortie de l'école ;*
 - *de déplacer l'aire de jeux.*

Il signale en effet des nuisances sonores récurrentes à cet endroit. Jusqu'à 22 H 30 ou plus, des jeunes rient, boivent, jouent au football ou montent sur le tourniquet qu'ils dégradent. Il précise avoir appelé les gendarmes. Il ajoute qu'en raison de la chaleur, une odeur désagréable se dégage du sol amortissant en granulats de caoutchouc. Un arrêté municipal, avec des horaires pour l'accès, est évoqué par Mme le Maire.

- *Mme CHARLES demande s'il serait possible d'installer un ralentisseur sur la portion de chemin rural nouvellement revêtu d'un enrobé, ceci pour des raisons de sécurité en raison de l'installation prochaine d'une aire de jeux, des engins l'empruntant à une vitesse excessive.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 19 H 29.

Procès-verbal adopté le 18 septembre 2023 par le Conseil Municipal.

Affiché et publié sur le site internet le 21.09.2023

**La Secrétaire de séance,
Martine CHARLES**

**Le Maire,
Michèle BRICHEZ**